



# COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

## CHAPITRE 2 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

### ARTICLE 1      JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs non classés, ou classés 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> série, à l'exception des joueurs ayant été classés au moins une fois 1<sup>ère</sup> série au cours des 10 saisons antérieures (ramené à 5 ans pour un joueur classé 1T, sont admis à participer au championnat promotion.

### ARTICLE 2      RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents. L'arbitre fait appel au remplaçant présent selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

### ARTICLE 3      DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

Il pourra être accordé des dérogations à titre exceptionnel sur demande auprès du président de la CCR pour jouer sur l'autre secteur.

L'épreuve comporte une 1/2 finale par secteur 29-56 et 22-35 à 1 séance et une finale à 24 joueurs au prorata des participants. Le champion sortant (s'il est toujours Promotion) est qualifié directement pour la finale (Fascicule 3 page 11 art 6).

La finale se joue en 2 séances, avec un coefficient de 1,00 pour chaque séance, pas d'éliminé.

La 1<sup>ère</sup> séance réunit les joueurs qualifiés lors des 1/2 finales. La mise en place se fait de façon « aléatoire ». Si le champion de la saison précédente est finaliste, il débute en N1.

La 2<sup>ème</sup> séance reprend avec les mêmes participants, avec une mise en place « serpent ». »

Le classement final se fait par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances.

La qualification se fait par l'ordre décroissant du classement général, le 8<sup>ème</sup> sera désigné 1<sup>er</sup> remplaçant.

1 / 2 FINALE	ENGAGEMENT		15,00 € (jeune 10 €)
	INDICE PCN		1,50
	22 - 35	DATE	01/12/2018
		LIEU	LA MEZIERE
	29 - 56	DATE	01/12/2018
		LIEU	HENNEBONT
FINALE	DATE		23/02/2019
	LIEU		LOCMARIA GRAND CHAMP
	ENGAGEMENT		10,00 € (jeune 8 €)
	INDICE PCN		1,80
	POINTS DE PERFORMANCE		ANNEXE D - Prendre en compte le total des joueurs des 1/2 Finales
	NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE		7 joueurs



# COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

## CHAPITRE 3 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2<sup>ème</sup> SERIE.

### ARTICLE 1      JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés en catégorie 2<sup>ème</sup> série sont admis à participer au championnat (sauf cas particulier ancien 1<sup>ère</sup> série, ...).

L'épreuve comporte uniquement une finale.

### ARTICLE 2      RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents. Si une table relais, il y aura des éliminés pour la 2<sup>ème</sup> séance avec un indice.

### ARTICLE 3      DEROULEMENT DE LA FINALE.

La finale se joue en 2 séances.

La 1<sup>ère</sup> séance réunit tous les joueurs souhaitant participer, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de l'article 1. Si le champion en titre est présent, il débute en N1, pour les autres joueurs mise en place « aléatoire ».

La 2<sup>ème</sup> séance reprend avec les mêmes participants, mise en place « serpent ».

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances.

La qualification se fait par l'ordre décroissant du classement général, le 5<sup>ème</sup> sera désigné 1<sup>er</sup> remplaçant.

DATE	27/04/2019
LIEU	QUIMPER
ENGAGEMENT	10,00 € (jeune 8 €)
INDICE PCN	1,80
Nbre de joueur minimum	15 joueurs
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 joueurs



**COMITE BRETAGNE DE TAROT  
REGLEMENT DES COMPETITIONS  
SAISON 2018 / 2019**

**CHAPITRE 4 - REGLES APPLICABLES AU  
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1<sup>ème</sup> SERIE.**

**ARTICLE 1      JOUEURS ADMIS.**

Tous les joueurs licenciés 1<sup>ère</sup> série sont admis à participer au championnat.

Ce championnat regroupe tous les comités de la Zone 93. A ce jour il y a un potentiel de 32 joueurs (Bretagne 8, Loire Océan 15 et Sarthe Mayenne 9). Nombre de qualifiés pour championnat de France 7 (2+3+2).

**ARTICLE 2      RETARD.**

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents.

**ARTICLE 3      INSCRIPTION.**

Les inscriptions se font par retour du coupon réponse (oui ou non), accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de Comité Bretagne, au CCR pour un envoi au Pdt de Ligue.

**ARTICLE 4      DEROULEMENT ET REGLEMENT DU CHAMPIONNAT 1<sup>ère</sup> SERIE.**

**Règlement en attente de Gérard Derouin (Président de zone).**

Le championnat de Zone est organisé à PRECIGNE (72) les 8 et 9 (si 1<sup>er</sup> tour éliminatoire) décembre 2018.



**COMITE BRETAGNE DE TAROT  
REGLEMENT DES COMPETITIONS  
SAISON 2018 / 2019**

**CHAPITRE 5 - REGLES APPLICABLES AU  
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN.**

**ARTICLE 1      JOUEURS ADMIS.**

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat.  
L'épreuve comporte un qualificatif par secteur et une finale régionale.

**ARTICLE 2      RETARD.**

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

**ARTICLE 3      DEROULEMENT DES 1/2 FINALES.**

Les ½ finales se déroulent par secteur géographique.

- ↳ 29 et 56.
- ↳ 22 et 35.

Il peut être accordé des dérogations à titre exceptionnel sur demande auprès du président de la CCR.

Le nombre de qualifiés par secteur pour la finale est proportionnel au nombre de participants aux ½ finales par secteur. Le nombre de qualifiés pour la finale est de 40 joueurs. Le champion sortant est qualifié directement pour la finale (Fascicule 3 page 11 art 6).

Les qualificatifs se déroulent en 2 séances, et le classement général se fait au total des 2 manches.

**ARTICLE 4      DEROULEMENT DE LA FINALE.**

La finale se déroule en 2 séances.

- ↳ La 1<sup>ère</sup> séance réunit les 40 joueurs issus des qualificatifs, en 2 tournois de 5 tables avec mise en place aléatoire. En cas d'absence, les remplaçants entrent par secteur de qualification. Si le champion en titre est présent, il débute en N1.

Les 20 donnes sont jouées. Le coefficient de séance sera de 1.

- ↳ La 2<sup>ème</sup> séance réunit 28 joueurs (les 7 premiers de chaque ligne de la 1<sup>ère</sup> séance). La mise en place se faisant en utilisant la méthode du serpent. Les 28 donnes sont jouées. Le coefficient de séance est de 1,1.

Le classement final se fait au total des 2 séances. Le 8<sup>ème</sup> sera désigné 1<sup>er</sup> remplaçant.



# COMITE BRETAGNE DE TAROT

## REGLEMENT DES COMPETITIONS

### SAISON 2018 / 2019

2		DATE	12/01/2019
2		LIEU	LANCIEUX
-		ENGAGEMENT	15,00 € (jeunes 10 €)
3			
5		INDICE PCN	1,50

2		DATE	12/01/2019
9		LIEU	QUIMPER
-		ENGAGEMENT	15,00 € (jeunes 10 €)
5			
6		INDICE PCN	1,50

	DATE	16/03/2019
	FINALE	ROHAN
	ENGAGEMENT	10,00 € (jeunes 8 €)
	INDICE PCN	1,80
	POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D – Prendre en compte le total des joueurs des ½ Finales.
	NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	7 joueurs



# COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2018 / 2019

## CHAPITRE 6 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DUPLICATE SENIOR.

### ARTICLE 1      JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs quelle que soit sa catégorie, à jour de leur licence et âgé de 60 ans ou plus au **01/01/2019**.

### ARTICLE 2      RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre déclare le forfait du ou des joueurs et faire jouer le ou les remplaçants selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

### ARTICLE 3      LES QUALIFIES.

Les six premiers joueurs sont qualifiés pour disputer les phases finales du championnat de France.  
Le septième joueur est désigné remplaçant au championnat de France.

### ARTICLE 4      DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La compétition se déroulera en 1 seule journée.

La finale se déroule en 2 séances.

Pour la 1<sup>ère</sup> séance, les joueurs sont mis en place de façon aléatoire. Si le champion en titre est présent, il débute en N1.

Pour la 2<sup>ème</sup> séance, les joueurs sont mis en place suivant la méthode du serpent.

Le classement général se fait au total des pourcentages des 2 séances. Le 7<sup>ème</sup> désigné comme 1<sup>er</sup> remplaçant.

Nbre de joueurs 15 minimum	Date : 21/05/2019	Lieu : ROHAN
INDICE PCN	1,8	
ENGAGEMENT	10,00 €	
PP	ANNEXE D – Prendre en compte le total des joueurs des ½ Finales.	
NOMBRE DE QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	6 joueurs	